



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique pour constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur « CENEXI-GAVEAU » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois

Par arrêté préfectoral n°2021/01225 du 9 avril 2021 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) pour constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur « CENEXI-GAVEAU » à Fontenay-sous-Bois.

Cette enquête se déroulera du lundi 3 mai 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus soit pendant 19 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Fontenay-sous-Bois (le dossier est consultable à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie).

Mme Marie-José ALBARET-MADARAC, chargée de mission Gaz de France en retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales pendant les permanences suivantes à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, 6 rue de l'ancienne mairie, à Fontenay-sous-Bois :

- mercredi 5 mai de 9h à 12h
- mardi 11 mai de 14h à 17h
- vendredi 21 mai de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- à la mairie de Fontenay-sous-Bois, dans le hall d'accueil de la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, 6 rue de l'ancienne mairie : les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>
- en ligne sur le portail internet de la mairie de Fontenay-sous-Bois : <https://www.fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/enquetes-publiques-1128.html>
- en ligne sur le portail internet de l'EPT Paris Est Marne & Bois : <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/amenagement>
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra pendant toute la durée de l'enquête formuler ses observations et propositions sur le projet :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et prévu à cet effet, à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, 6 rue de l'ancienne mairie à Fontenay-sous-Bois, aux jours et heures d'ouverture précités ;
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Marie-José ALBARET-MADARAC, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête papier et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la préfète du Val-de-Marne.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de réserve foncière est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral, au bénéfice de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Val de Marne.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE SAMEDI 22 MAI 2021